

## Avis 115 du CCNE

Questions d'éthique relatives au prélèvement et au don d'organes à des fins de transplantation

Le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) vient de rendre son avis (n°115) sur les "questions éthiques relatives au prélèvement et au don d'organes à des fins de transplantation".

Il recommande notamment de maintenir "une séparation nette entre les équipes de réanimation - dont l'objectif ne doit être que l'intérêt du patient - et les équipes du prélèvement qui interviennent de façon seconde". Dans ce cadre, les membres du comité soulignent l'importance de la coordination hospitalière. Et de noter qu'il est important qu'une équipe de réanimation, échouant à ramener à la vie une personne, inscrive dans sa pratique "l'idée d'une activité médicale post-mortem et de signaler à la coordination de prélèvements son constat de décès". Le CCNE explique aussi que dans le cas du don d'organe chaque étape compte et que la gestion de ces étapes aboutissant à la transplantation est "cruciale".

Hospimédia

Pour les greffes avec donneur vivant, le CCNE insiste sur le lien que suppose le don.

[Avis 115 du ccne](#)